

Algérie

L'Algérie continue d'enregistrer de bonnes performances économiques, avec une croissance du produit intérieur brut (PIB) réel estimée à 2.5 % en 2012 contre 2.4 % en 2011, un taux qui pourrait être stimulé en valorisant les potentialités du pays, notamment en ressources naturelles, dont les hydrocarbures, pour créer davantage de richesses et d'emplois, en particulier, pour les jeunes.

La forte demande sociale a été contenue grâce à des subventions des prix à la consommation, des augmentations de salaires et des transferts sociaux entraînant une hausse des dépenses budgétaires. Toutefois, les grands équilibres ont été maintenus avec un déficit budgétaire de 3.3 % du PIB, une dette extérieure de 2.5 % du PIB, une position extérieure excédentaire avec un surplus du compte courant de 8.2 % du PIB, alimentant ainsi des réserves de change d'un montant de 190.7 milliards USD à fin décembre 2012, soit trois ans d'importations.

Grâce à l'exploitation de ses ressources naturelles, notamment les hydrocarbures, l'Algérie a enregistré des progrès tangibles durant ces 20 dernières années, en particulier, la modernisation des infrastructures économiques et sociales, la réduction de la pauvreté et du taux de chômage et l'amélioration du développement humain.

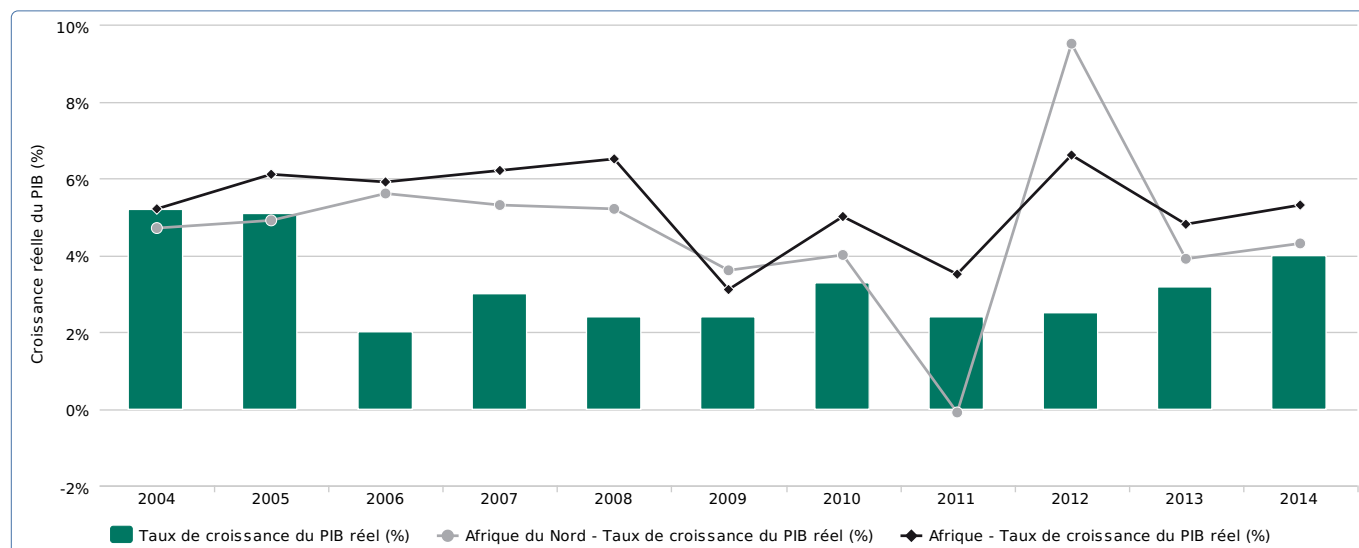
Vue d'ensemble

L'économie algérienne a enregistré, en 2012, une croissance de 2.5 %, en légère hausse par rapport à 2011 (2.4 %). Hors hydrocarbures, la croissance est estimée à 5.8 % (contre 5.7 % en 2011). L'inflation est en hausse et est estimée à 8.9 % (contre 4.5 % en 2011). En dépit de la bonne performance des régies financières sous l'effet des réformes de modernisation, le déficit budgétaire s'est creusé pour s'établir à 3.3 % du produit intérieur brut (PIB) en 2012, (contre 1.3 % en 2011), du fait de la poursuite de la politique budgétaire expansionniste initiée depuis 2011 pour répondre à la forte demande sociale, en matière de pouvoir d'achat, d'emplois et de logements. Le secteur des hydrocarbures constitue la principale source de revenu du pays pour avoir généré environ 70 % des recettes budgétaires totales. Les prévisions de croissance économique sont de 3.2 % en 2013 et de 4 % en 2014.

La position extérieure du pays demeure confortable en 2012, avec un excédent commercial d'environ 27.18 milliards USD. Le surplus du compte courant est estimé à 8.2 % du PIB et les réserves officielles de change sont évaluées à 190.7 milliards USD à fin décembre 2012, représentant plus de trois années d'importations de biens et services non facteurs. Les recettes d'exportations d'hydrocarbures ont constitué plus de 97 % des exportations totales.

La croissance de l'économie pourrait être stimulée compte tenu des potentialités énormes dont dispose l'Algérie, notamment les immenses réserves de change provenant des hydrocarbures. Une stratégie de développement visant une croissance plus forte et soutenue contribuerait à créer plus d'emplois, notamment au profit des jeunes et à atténuer le déficit de logements auquel est confronté le pays. A cet effet, l'option stratégique nationale est de dynamiser le processus de diversification de l'économie à partir du secteur hors hydrocarbures tout en approfondissant les réformes nécessaires à la transformation structurelle de l'économie.

Figure 1: Taux de croissance du PIB Réel 2013 (N)



2012 : estimations ; 2013 et années suivantes : prévisions.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932815739>

Tableau 1 : Indicateurs Macroéconomiques

	2011	2012	2013	2014
Taux de croissance du PIB réel	2.4	2.5	3.2	4
Taux de croissance du PIB réel par habitant	0.3	0.4	1.1	1.9
Inflation IPC	4.5	8.9	4.9	4.7
Balance budgétaire % PIB	-1.3	-3.3	-1.5	-2.1
Balance courante % PIB	9.9	8.2	7.5	7.5

2012 : estimations ; 2013 et années suivantes : prévisions.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932818456>

Développements récents et perspectives

Tableau 2 : PIB par secteur (en pourcentage du PIB)

	2007	2011
Agriculture, sylviculture et pêche	-	-
Agriculture, chasse, sylviculture et pêche	8	8.6
Construction	9.3	9.8
Electricité, gaz et eau	1	0.8
Electricité, eau et assainissement	-	-
Extractions	-	-
Finance, assurance et solidarité sociale	-	-
Finance, immobilier et services aux entreprises	3	3.2
Services des administrations publiques	-	-
Produit intérieur brut aux prix de base / au coût des facteurs	100	100
Industries manufacturières	4.3	3.9
Mines	46.4	38.5
Autres services	0	0
Administration publique et services personnels	-	-
Administration publique, éducation, santé et travaux sociaux, services communautaires, sociaux et personnels	8	16.2
Administration publique, éducation, santé et travaux sociaux, services communautaires, sociaux et personnels	-	-
Services sociaux	-	-
Transports, entreposages et communications	10.7	11.5
Transport, communications et information	-	-
Vente en gros et de détail, hôtels et restaurants	9.3	7.7
Vente en gros et de détail, immobilier	-	-

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932819444>

En 2012, la croissance est estimée à 2.5 % (contre 2.4 % en 2011) et tirée principalement par les investissements publics, la demande intérieure entretenue par d'importants revenus accumulés et la bonne tenue du prix du pétrole (le prix moyen du baril était de 110.9 USD en 2012). Hors hydrocarbures, la croissance est estimée à 5.8 % (contre 5.7 % en 2011).

L'économie algérienne reste très dépendante de sa rente pétrolière. Le secteur des hydrocarbures continue de générer environ 97 % des ressources globales des exportations, 70 % des recettes budgétaires et en moyenne 37 % du PIB. Cependant, le secteur fait face à une baisse tendancielle de sa production en volume (205.82 millions de tonnes équivalent pétrole (TEP) en 2011 contre 233.3 millions de TEP en 2007), qui s'est déjà traduite par une moindre contribution du secteur pétrolier au PIB, de 43.7 % en 2007 à 36.7 % en 2011 et une baisse de près de 3.3 % des exportations d'hydrocarbures en volume, qui passent de 133.15 millions de TEP en 2007 à 110.81 millions de TEP en 2011. La stratégie de diversification des sources de revenu en Algérie intègre

un important volet de création de valeur dans la chaîne de production des hydrocarbures. Un programme d'investissement d'envergure est en cours de réalisation, en vue de renforcer les capacités nationales de raffinage et de développer l'industrie de la sous-traitance, notamment dans le domaine de la pétrochimie.

La croissance dans le secteur agricole est estimée à 13.7 % en 2012 (contre 10.5 % en 2011) du fait de la dynamique des filières des céréales, du lait, des viandes et de la pomme de terre. Cette hausse est également imputable à l'extension de la superficie irriguée qui a atteint environ un million d'hectares. La part du secteur agricole dans la formation du PIB est estimée à 10 % en 2012.

La contribution du secteur industriel à la formation du PIB représente 4.2 % du PIB en 2012 (contre 4.3 % en 2011). Le secteur n'a donc toujours pas retrouvé son dynamisme des années 90 (environ 10 % du PIB). Toutefois, une reprise semble s'amorcer dans l'industrie, reflétée par la croissance de l'indice général de la production industrielle qui a été de 1.2 % en 2012 (contre 0.4 % en 2011). Cette dynamique est le fait des industries du cuir et chaussures (+15 %) et de l'énergie (+11.4 %). Les industries sidérurgiques, métalliques, mécaniques, électroniques et électriques ainsi que les matériaux de construction affichent une bonne performance en 2012.

Le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) a connu une légère reprise en 2012 avec une production qui s'est accrue de 5.9 % (contre 3 % en 2011). Sa contribution à la formation du PIB est d'environ 9 %. Ce secteur a été dynamisé par les grands travaux d'infrastructures tels que l'autoroute Est-Ouest, le métro d'Alger, les tramways d'Alger, Oran et Constantine, les barrages et les travaux publics pétroliers. Quant au secteur des services, il a enregistré une croissance de 6.3 % en 2012. En effet, il y a une corrélation positive entre les performances du secteur des services et le dynamisme du secteur des hydrocarbures. Une proportion importante des ressources monétaires en provenance des hydrocarbures alimente le fonctionnement du secteur des services.

L'inflation moyenne s'est établie en 2012 en hausse, à 8.9 %, du fait de l'augmentation des prix des produits alimentaires (12.20 %), notamment des produits agricoles frais (21.37 %) et des produits alimentaires industriels manufacturés (4.70 %) résultant des dysfonctionnements persistants du marché intérieur des biens ainsi que des pressions inflationnistes alimentées par l'accroissement substantiel des revenus des ménages. Les prix des biens manufacturiers ont connu une hausse de 6.6 %, celle des services se situe à 5 %. Les prix des produits de grande consommation (céréales, lait, sucre et huile alimentaire) continuent de bénéficier des subventions de l'État. Selon le rapport annuel de la Banque d'Algérie, les subventions des produits alimentaires sont évaluées en 2012, à 215.6 milliards DZD (soit environ 3 milliards USD), contre 12.6 milliards DZD (175 millions USD) en 2009.

La position extérieure du pays reste saine, quand bien même le recul du solde des comptes courants constaté en 2009 se poursuit. Le solde du compte courant représente 8.2 % du PIB en 2012 (contre 9.9 % en 2011) et l'excédent commercial a été de 27.2 milliards USD contre 26.24 milliards USD en 2011 soit une hausse de 3.3 %. En Algérie, le commerce extérieur dépend essentiellement des cours du pétrole (et gaz) pour les exportations ; et des principaux produits importés tels que les biens destinés à l'outil de production (30 %), les biens d'équipement (29 %) qui représentent près de 60 % des importations totales. En 2012, les importations ont enregistré une légère baisse de 0.94 % et s'établissent à 46.8 milliards USD (contre 47.25 milliards USD en 2011). Les exportations sont évaluées à 73.98 milliards USD en 2012 (contre 73.5 milliards USD en 2011) et représentent 37.7 % du PIB. Les exportations algériennes restent dominées par les hydrocarbures et dérivés qui représentent plus de 97 % du volume global des exportations. Les exportations d'hydrocarbures ont atteint 71.79 milliards USD en 2012 contre 71.66 milliards USD en 2011, soit une hausse de 0.51 %. Quant aux exportations hors hydrocarbures, elles restent toujours marginales, avec 2.96 % du volume global des exportations (2.18 milliards USD en 2012), en hausse de 6 % par rapport à 2011. Les principaux produits hors hydrocarbures exportés sont constitués du groupe demi-produits (167 millions USD en 2012), des biens alimentaires (313 millions USD), les produits bruts avec 1.66 milliard USD en 2012. Les réserves officielles de change sont estimées à 190.7 milliards USD à fin décembre 2012 soit plus de trois années d'importations.

Politiques macroéconomiques

Politique budgétaire

La politique budgétaire est restée expansionniste permettant ainsi de maintenir le rythme des investissements publics et de contenir la forte demande sociale. La poursuite de la mise en œuvre du programme d'investissements publics en relation avec le plan quinquennal 2010-2014 (d'un montant de 286 milliards USD) et les réponses apportées à la forte demande sociale, en matière de pouvoir d'achat, d'emplois et de logements, ont eu une implication sur les dépenses publiques qui représentent environ 43.2 % du PIB en 2012. En effet, l'accroissement des dépenses en 2012 résulte des augmentations de salaires accordées en 2011, des subventions aux prix à la consommation et des transferts sociaux.

Les recettes budgétaires, de leur côté, ont représenté environ 39.9 % du PIB en 2012. Les ressources budgétaires proviennent essentiellement de la fiscalité pétrolière qui continue de représenter environ 70 % des recettes totales, en relation avec la hausse du prix moyen du baril de pétrole (110.9 USD). Cependant, il faut rappeler que le budget est élaboré sur la base d'un prix fiscal de 37 USD le baril. Ainsi, une partie des recettes pétrolières continue d'alimenter le Fonds de régulation des recettes (FRR). La position du FRR, nette de dette publique, a atteint 26 % du PIB en 2012.

Les réformes menées ces dernières années au niveau des administrations publiques, notamment les services des impôts, ont permis d'accroître significativement les recettes fiscales (impôts et douanes). Les recettes de la fiscalité ordinaire ont doublé en quatre ans passant de 766.8 milliards DZD en 2007 à 1 527.1 milliards DZD en 2011, avec une croissance moyenne de 18.8 % par an. En effet, la modernisation des structures fiscales constitue un volet important du programme global de réformes. En particulier, cette réforme a abouti à la mise en place de la direction des grandes entreprises (DGE) qui représente depuis 2006 un interlocuteur fiscal unique de près de 2 000 entreprises. A l'intention des PME, un programme ambitieux de construction de 65 centres des impôts a été lancé. Les premières évaluations des réformes faites par les services des régies financières ont permis de constater une évolution encourageante en termes de rendement financier.

Les perspectives économiques et financières du pays restent favorables. Cependant, à moyen terme, la situation financière continuera de dépendre des fluctuations du prix du brut des hydrocarbures (110.9 USD en 2012 contre 112.9 USD en 2011, et 80 USD en 2010 et 62 USD en 2009). Une dégradation prolongée de la conjoncture économique mondiale, dans le sillage de la crise de la dette dans la zone euro, risque de se répercuter sur les ressources financières du pays.

Tableau 3 : Opérations financières de l'état (pourcentage du PIB)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Recettes totales (avec dons)	36.6	36.5	40.5	39.9	39.4	39.1
Recettes fiscales	11.1	10.4	10	9.9	10	10
Recettes pétrolières	24.4	24.4	28.6	28	27.4	27
Dons	-	-	-	-	-	-
Dépenses totales (et prêts nets) (a)	43.7	37.9	41.8	43.2	40.9	41.1
Dépenses courantes	22.9	22.1	27.1	28.6	28.2	28.1
Sans les intérêts	22.5	21.8	26.7	28.3	28	27.8
Salaires	9.1	10.1	12.5	12.3	12.3	12
Intérêts	0.4	0.3	0.3	0.3	0.1	0.2
Solde primaire	-6.7	-1.2	-0.9	-3	-1.4	-1.8
Solde global	-7.1	-1.5	-1.3	-3.3	-1.5	-2.1

2012 : estimations ; 2013 et années suivantes : prévisions.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932820432>

Politique monétaire

La politique monétaire conduite par la Banque d'Algérie en 2012 reste centrée sur le contrôle de la masse monétaire, la maîtrise du taux de change et le suivi de l'inflation. Cependant, l'inflation a connu une forte hausse en 2012 et s'est établie à 8.9 % (contre 4.5 % en 2011). Le régime de change en vigueur est caractérisé par un flottement contrôlé de la valeur du dinar. En 2012, le cours moyen du dinar algérien (DZD) s'est apprécié par rapport à l'euro de 0.05 % et s'est déprécié de 6.45 % par rapport au dollar US, reflétant ainsi un alignement du cours nominal du dinar sur le cours réel du marché de la devise. Le taux de change moyen annuel s'est établi à 102.1 EUR/DZD et à 77.5 USD/DZD.

En 2012, l'expansion de la masse monétaire (M2) s'est poursuivie. En effet, celle-ci s'est accrue de 11.47 % (contre 19.9 % en 2011), résultant de l'accroissement des crédits à l'économie et de la variation positive des avoirs extérieurs du fait de l'excédent de la balance des paiements. Quant à la monnaie fiduciaire, son rythme de croissance a reculé de près de 8 points de pourcentage, soit 14.81 % en 2012 contre 22.53 % en 2011. Les dépôts à vue collectés par les banques ont enregistré une baisse de 3 % en 2012, due à la très forte contraction de ceux de la Société nationale pour la recherche, la production, le transport, la transformation, et la commercialisation des hydrocarbures (Sonatrach) (-37.9 %) liée notamment à l'autofinancement de son programme d'investissement. La Banque d'Algérie a enregistré une diminution de la part relative des dépôts bancaires (61.4 % à fin juin 2012, contre 64.4 à fin juin 2011) alors que les dépôts aux CCP (centres de chèques postaux) et au Trésor ont augmenté de 12.4 % contre 10.4 % à fin 2011. Ces dépôts résultent du décaissement effectué par le Trésor à partir de ses comptes auprès de la Banque d'Algérie pour faire face à la croissance continue des dépenses publiques.

Les crédits à l'économie se sont accrues de 15.3 % en 2012 (contre 14 % en 2011) s'inscrivant ainsi dans le cadre du soutien financier apporté par l'État en direction des entreprises publiques et des PME privées, afin de stimuler à moyen et long termes l'offre de biens et services et la création d'emplois.

Face à l'évolution des principaux agrégats monétaires au cours du premier trimestre 2012 et des risques d'inflation, la Banque d'Algérie a pris, en 2012, plusieurs mesures de politique monétaire. Celles-ci visent notamment à résorber l'excès de liquidités sur le marché monétaire et à atténuer son effet inflationniste, notamment l'augmentation du taux des réserves obligatoires qui a été porté à 11 %, soit deux points de pourcentage d'augmentation, pendant que le niveau de reprise de liquidités s'est accru de 250 milliards DZD dès avril 2012 pour atteindre un encours de 1 350 milliards DZD au second semestre 2012. Par ailleurs, la Banque d'Algérie a relevé le taux de constitution des réserves minimales obligatoires de deux points de pourcentage (de 9 % à 11 %) à compter du 15 mai 2012. Ces mesures de politique monétaire ont contribué à mieux gérer l'excès de liquidités sur le marché monétaire, et par là même à atténuer son effet inflationniste, en situation de croissance modérée de la masse monétaire M2 (11.47 %).

Coopération économique, intégration régionale et commerce

En 2012, l'Algérie a continué d'intensifier ses efforts pour diversifier ses échanges commerciaux et favoriser la coopération économique et régionale. Dans ce cadre, l'Algérie poursuit des négociations en vue de son adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dans le but de consolider les réformes économiques engagées et de lui permettre de mieux s'intégrer à l'économie mondiale.

Concernant le partenariat avec l'Union européenne (UE), l'Algérie a signé en octobre 2012, trois nouveaux accords de coopération en vue d'accroître ses échanges avec l'Europe. Par ailleurs, après plus de deux années de consultations, l'Algérie et l'UE sont parvenues à un accord sur la révision du calendrier du démantèlement tarifaire de l'Accord d'association Algérie-UE. Le nouveau calendrier prévoit, notamment un report jusqu'en 2020 de la levée des barrières tarifaires pour une large gamme de produits industriels importés par l'Algérie et un réaménagement de certains contingents préférentiels de l'UE pour les produits agricoles frais et/ou transformés. Ces nouvelles dispositions ont pris effet à partir du 1^{er} septembre 2012.

Dans le domaine de la coopération régionale, l'Algérie joue un rôle de premier plan dans plusieurs projets et initiatives à caractère régional, en l'occurrence dans le cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique. Cependant, au niveau de l'Union du Maghreb arabe (UMA), les échanges restent très faibles même si le volume des échanges commerciaux avec les pays de l'UMA a enregistré une hausse de 26.26 % en 2012 par rapport à l'année 2011, passant de 2.27 milliards USD en 2011 à 2.87 milliards USD en 2012. Ces performances sont bien en deçà des perspectives d'intégration économique des pays de l'Afrique du Nord qui se heurtent encore à des contraintes, notamment politiques.

Les principaux fournisseurs de l'Algérie en 2012 sont successivement la France, la Chine, l'Italie, l'Espagne et l'Allemagne. Concernant les exportations, les principaux clients de l'Algérie en 2012, ont été respectivement : les États-Unis (11.94 milliards USD), l'Italie (11.67 milliards USD), l'Espagne (7.57 milliards USD), la France (6.60 milliards USD) et le Canada (5.48 milliards USD).

Tableau 4 : Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	2004	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Balance commerciale	16.7	5.6	11.2	14.5	14.1	12.8	11.8
Exportations de biens (f.o.b.)	37.8	32.7	35	37.7	36.4	35.4	34.8
Importations de biens (f.o.b.)	21	27	23.8	23.3	22.3	22.6	23
Services	-2.3	-6.3	-5	-4.8	-6	-5.3	-4.3
Revenu des facteurs	-4.2	-0.9	-0.2	-1.1	-1.1	-1.1	-1.1
Transferts courants	2.9	1.9	1.6	1.3	1.1	1.2	1.1
Solde des comptes courants	13	0.3	7.6	9.9	8.2	7.5	7.5

2012 : estimations ; 2013 et années suivantes : prévisions.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932821420>

Politique de la dette

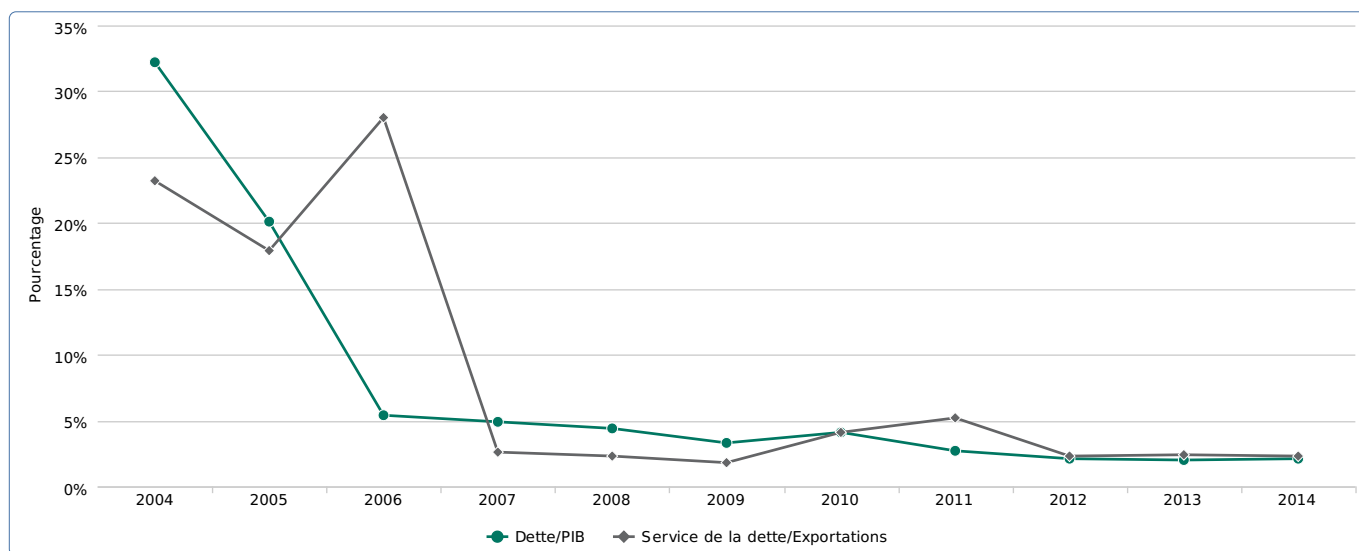
La position financière extérieure favorable a permis au pays de renforcer considérablement la soutenabilité de sa dette extérieure. En effet, après le remboursement total par anticipation des crédits de rééchelonnement et la suspension de tout nouvel endettement, la dette extérieure reste soutenable depuis 2006. L'Algérie est ainsi à l'abri des effets de contagion financière directe, étant donné la prééminence des banques publiques dans son système bancaire, la disponibilité de l'épargne publique et du faible endettement extérieur. Le pays poursuit sa politique d'internalisation du financement de l'économie du fait de la position de surliquidité du secteur bancaire. La dette extérieure représente environ 2.4 % du PIB en 2012.

La position financière extérieure nette du pays s'est davantage consolidée au cours de l'année 2012 ; et l'encours de la dette extérieure à moyen et long termes est estimé à 2 479 milliards USD à fin 2012 (contre 3 263 milliards USD à fin 2011). La dette extérieure à court terme s'est stabilisée à un milliard de dollars. Malgré l'accroissement des investissements publics au cours de ces dernières années (286 milliards dans le plan quinquennal 2010-14), le niveau de la dette extérieure n'a pas augmenté du fait que le pays n'a plus recours au financement extérieur depuis 2006. La dette publique totale est estimée à 8.9 % du PIB en 2012 (contre 9.9 % en 2011). La dette extérieure totale comporte deux parties : la dette publique externe garantie par l'État ou un organisme public (environ 1.3 milliard USD) et les dettes contractées par des entreprises privées, entièrement sous contrôle étranger, ayant procédé à des investissements directs en Algérie. La structure de la dette à moyen et long termes, par type de crédit, montre que l'endettement extérieur bilatéral constitue la quasi-totalité de l'encours de la dette (soit environ 75 %), suivi des crédits financiers. Les crédits multinationaux ne représentent qu'environ 0.2 % du total.

Cependant, l'encours de la dette publique interne a maintenu sa tendance à la hausse au cours de ces dernières années passant ainsi de 1 100 milliards DZD en 2010 (soit 9 % du PIB) à 1 214.6 milliards DZD à fin 2011 (soit 8.4 % du PIB). Cette tendance s'est poursuivie en 2012 et se maintiendra probablement pour les années 2013 et 2014. La dette intérieure est constituée par : la dette du marché nécessaire au maintien des transactions obligataires pour assurer l'offre et la dette d'assainissement des entreprises du secteur public (55 % du volume de la dette intérieure). Cette dernière proportion de la dette intérieure provient, entre autres, de l'effacement de la dette des agriculteurs en 2011 et 2012, en particulier, à l'égard de la Banque de l'agriculture et du développement rural.

Le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale n'ont pas conduit d'évaluations récentes formelles de la dette du pays. Cependant, les aide-mémoire et rapports de mission de ces institutions comportent souvent une section ou un chapitre sur la dette publique. En 2012, le Comité *ad hoc*, placé au niveau du ministère des Finances pour suivre les développements économiques et financiers internationaux a poursuivi la mise en œuvre de la stratégie de désendettement du pays. En 2012, l'Algérie a contribué au renforcement des liquidités du FMI à hauteur de 5 milliards USD. Une mission du FMI a séjourné à Alger du 29 octobre au 11 novembre 2012 pour conduire les discussions dans le cadre des consultations annuelles pour l'année 2012. Les conclusions de cette mission ont notamment attiré l'attention du gouvernement sur le niveau relativement élevé de la dette interne et qui ne cesse de croître chaque année.

Figure 2 : Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations 2013



2012 : estimations ; 2013 et années suivantes : prévisions.

Gouvernance économique et politique

Secteur privé

L'environnement des affaires en Algérie reste confronté à un certain nombre de contraintes parmi lesquelles les lourdeurs administratives dans divers domaines tels que la création d'entreprise, le dédouanement et l'enregistrement des activités commerciales. Ceci engendre des délais dans les opérations et des coûts de transaction importants. L'édition 2013 du rapport de la Banque mondiale, *Doing Business*, classe l'Algérie au 152^e rang sur 185 pays (contre 150^e sur 183 pays dans le rapport 2012), soit un recul par rapport à 2012.

Le secteur privé compte 920 307 entreprises, soit environ 98 % des unités de production et 52 % de la valeur ajoutée totale, mais reste principalement constitué de petites et très petites entreprises (TPE), représentant environ 90 % du secteur. La plupart de ces TPE sont de type familial. Les producteurs nationaux, dans leur conquête de nouveaux marchés, font face à une concurrence forte des produits et biens importés et dont certains sont écoulés à des prix relativement très bas. Ainsi, le déclin dans l'utilisation des capacités nationales qui en résulte décourage l'investissement et contribue à diminuer la compétitivité à long terme.

Selon le rapport annuel de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement 2012, en termes d'investissements directs étrangers (IDE), l'Algérie a attiré 2.571 milliards USD en 2011 (contre 2.264 milliards USD en 2010), en hausse de 14 % avec une croissance record au premier semestre, résultats de la série d'actions menée en 2012 par l'Agence nationale de développement de l'investissement (ANDI), une institution destinée à faciliter l'établissement des entreprises. L'ANDI a, en outre, renforcé la création et l'opérationnalité d'un guichet unique. Toutefois, il est à noter que la part des IDE dans le total des investissements en Algérie reste relativement faible. En effet, selon le rapport annuel 2011 de la Banque d'Algérie, l'investissement brut sur financement interne a été d'environ 67.40 milliards USD. Afin d'accroître le niveau des investissements privés dans le pays, le gouvernement accorde, de plus en plus, une importance particulière aux IDE afin de pouvoir bénéficier du transfert de technologies et des capacités d'innovation qui leur sont associées. C'est ainsi que l'Algérie a axé son intervention sur le développement de partenariats entre entreprises nationales et étrangères et de contrats de sous-traitance entre filiales de groupes transnationaux implantées en Algérie et PME locales (fabrication de médicaments [biotechnologie], matériaux de construction et habitat).

La règle des 51-49 %, basée sur un partenariat national-étranger, semble être perçue par certains observateurs de l'économie algérienne comme un frein au développement du secteur privé dans le pays, même si plusieurs investisseurs étrangers ont accepté de s'associer à des projets initiés par des entrepreneurs algériens. Cette règle des 51-49 % a été étendue aux investissements dans les activités de raffinage et de transformation des hydrocarbures, suite à l'adoption d'un projet d'amendement de la loi 05-07 sur les hydrocarbures par le Conseil des ministres, en septembre 2012. L'une des dispositions porte sur l'extension de cette règle, une autre sur la participation systématique de la Sonatrach aux nouveaux projets.

Il faut également souligner, qu'avec la baisse continue des investissements européens et le regain d'intérêt des investisseurs du Golfe, ces opérateurs (pays du Golfe et Égypte) viennent désormais en tête des investisseurs étrangers, suivis des investisseurs asiatiques, allemands et espagnols. Toutefois, le taux d'investissement au niveau des opérateurs du secteur privé reste relativement faible et est, entre autres, attribué à la loi sur la pénalisation de l'acte de gestion. Suite à l'instruction donnée en 2011 par le président de la République au gouvernement, une commission a été mise en place en 2012, dont le mandat est de réviser le code pénal, notamment l'abrogation de certains articles comme la dépénalisation de l'acte de gestion afin de rassurer davantage les cadres gestionnaires, pour stimuler l'investissement. Les résultats des travaux de cette commission ne sont pas encore finalisés.

Le pays a néanmoins engagé en 2012 de nouvelles actions visant à faciliter la création d'entreprises et améliorer le cadre dans lequel celles-ci exercent leurs activités, parmi lesquelles, l'allégement de la fiscalité des entreprises, la révision de la législation en matière d'accès au foncier (révision des conditions et modalités de concession des terrains domaniaux, etc.) et l'amendement du code des marchés.

Secteur financier

En 2012, le système bancaire et financier algérien comprend 27 banques et établissements financiers (dont 6 banques publiques, 14 banques privées, 3 établissements financiers, 3 sociétés de leasing, 1 mutuelle d'assurance agricole) et un marché boursier en gestation (la Bourse d'Alger, avec 5 sociétés qui y sont cotées). Le secteur public bancaire reste dominant et contrôle 85.7 % des actifs, 89.1 % des dépôts et 86 % des crédits. Les créances non performantes sont estimées à 14 % dont environ 10 % sont provisionnées.

L'excès de liquidités au niveau des banques algériennes reste structurel, et le taux d'expansion des liquidités est estimé à 11.5 % en 2012 en hausse par rapport à 2011. Les banques ont consolidé leurs indicateurs de solidité financière et le ratio de solvabilité reste appréciable à près de 24 %. En général, les activités de ces banques se limitent aux opérations de commerce extérieur, notamment les banques privées. En outre, la rareté des ressources en capital de long terme constitue un obstacle pour le financement des grands projets d'investissements par les banques. Quant au marché boursier, il se caractérise par des transactions limitées ; le nombre de sociétés cotées en bourse est de 5 avec une capitalisation de 180 millions USD, les principaux

acteurs étant des institutions financières nationales et des banques publiques.

En termes d'accès aux services financiers, l'Algérie compte 1 246 agences bancaires soit 1 guichet pour 27 500 habitants. Les dépôts des ménages représentent 33.2 % du total des dépôts dans les banques du fait des conditions plus ou moins contraignantes dans l'ouverture d'un compte bancaire. Les crédits aux ménages ne représentent que 8 % du total des crédits octroyés. Les crédits au secteur privé représentent 53.2 % de l'ensemble des crédits bancaires contre 46.8 % au secteur public. À fin 2012, les crédits bancaires aux entreprises privées atteignent 1 949.2 milliards DZD contre 1 683.2 milliards à fin 2011, de sorte que les crédits au secteur privé (y compris les ménages) excèdent l'encours des crédits au secteur public. Selon les responsables du secteur bancaire, les projets soumis par les entreprises notamment les TPE manquent de consistance et ne sont pas bancables. Seulement deux tiers de cette catégorie d'entreprises sont bancarisés. Cependant, le taux d'épargne dans le pays est supérieur à 50 %, l'un des plus élevés dans le monde.

En matière de réformes, le pays s'est engagé, au cours de ces dernières années, dans la mise en œuvre d'un programme de modernisation de son secteur bancaire et financier. Dans ce cadre, la Banque d'Algérie a émis le 20 février 2012 un nouveau règlement (n° 12-01) fixant les principes d'organisation et de fonctionnement de la centrale des risques des entreprises et des ménages. La centrale des risques est chargée de recueillir, traiter et conserver les informations sur les crédits bancaires et de les restituer, à l'issue de chaque centralisation, aux établissements déclarants. De même, les conditions d'ouverture de comptes bancaires par les ménages ont été allégées, ce qui devra permettre un plus grand accès des ménages aux services bancaires et financiers.

Gestion du secteur public, institutions et réformes

Les efforts menés en 2012 par le gouvernement dans le domaine de la gestion du secteur public visent à renforcer l'administration en général, les administrations économiques et les collectivités locales en particulier, afin que celles-ci deviennent plus performantes dans la mise en œuvre des programmes et améliorent la fourniture des services publics en quantité et en qualité. Cependant l'atteinte de ces objectifs reste affectée par des contraintes au niveau des ressources humaines, notamment de l'insuffisance de personnel technique compétent dans certaines disciplines en vue de mener à bien les tâches de planification, programmation et suivi des réalisations physiques des projets et programmes. Des lenteurs subsistent au niveau de certains paliers de l'administration publique introduisant ainsi des goulots d'étranglement. L'Algérie a été classée en 2012, au titre de l'indice des Nations Unies (ONU) sur l'e-gouvernement, 131^e sur un total de 190 pays. Il est à noter que cet indice évalue le degré dans l'application des technologies de l'information et de la communication (TIC) par les administrations publiques de manière à améliorer leurs prestations de services. La position qu'occupe l'Algérie dans le classement de l'ONU, illustre le retard pris par le pays en matière d'automatisation des tâches dans l'administration et de connexion en réseaux intra et inter ministères.

S'agissant de la question de transparence et de la gouvernance, l'indice de perception de la corruption publié en 2012 par Transparency International a classé l'Algérie au 105^e rang sur un total de 176 pays (contre 112^e sur 183 pays en 2011) avec une valeur de 34 sur 100, correspondant selon cette source à un niveau de corruption qui serait élevé (plus cette valeur est faible, plus la corruption perçue est élevée). Afin d'améliorer les indicateurs relatifs à l'Algérie, le gouvernement a poursuivi, en 2012, l'exécution du plan d'action en matière de lutte contre la corruption. Plusieurs actions ont été menées en matière de gouvernance notamment l'adoption de la loi de règlement budgétaire pour l'année 2010 par les instances élues. Par ailleurs, le pays a maintenu le cap dans la publication des rapports sur l'observance des standards et codes pour la transparence en matière de politique monétaire et financière, budgétaire et de supervision bancaire, préparés dans le cadre du partenariat avec le FMI (article IV).

Gestion des ressources naturelles et environnement

L'Algérie dispose d'une stratégie nationale de l'environnement, d'un plan national d'action environnementale et de développement durable (adoptée en 2002) et d'un programme national de développement des énergies renouvelables (PNDER) adopté en 2011. Par ailleurs, un schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) a été approuvé en juin 2010 pour une période de 20 ans. Le SNAT prévoit une évaluation périodique avec une actualisation tous les 5 ans. Les lignes directrices, les programmes d'actions territoriales et la vulgarisation de la feuille de route de la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie d'aménagement du territoire comportent : 21 schémas directeurs sectoriels ; 9 schémas des espaces de programmation territoriale ; quatre schémas directeurs d'aménagement des aires métropolitaines ; et 48 plans d'aménagement de territoires de Wilaya.

En 2012, l'Algérie a poursuivi la mise en œuvre de sa politique en matière de protection de l'environnement, surtout en termes de développement propre. Le budget 2012 a doté le Fonds national pour les énergies renouvelables en moyens financiers. Ce fonds est alimenté principalement par une ressource correspondant à 0.5 % de la redevance pétrolière. L'option stratégique du pays de maintenir l'équilibre entre les impératifs du développement socio-économique et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles a été confirmée par les dernières décisions prises par le gouvernement en matière de diversification des sources d'énergie à travers la mise en œuvre du PNDER. La station hybride de production d'énergie électrique d'Hassi-R'mel est le premier projet concrétisé en matière d'énergies renouvelables qui combine le solaire et le gaz. Le projet prévoit la production d'environ 15 MW. Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique, le pays dispose d'un

mécanisme de suivi/évaluation de mise en place des contrats de performance environnementale qui ont été signés avec différents partenaires. S'agissant des énergies renouvelables, le programme PNDER vise une couverture de 37 % des besoins en électricité du pays par l'énergie solaire thermique et photovoltaïque d'ici 2030 et de 3 % des besoins de l'énergie éolienne. La part des énergies renouvelables dans la consommation nationale d'électricité passerait de 2 % actuellement à 5 % en 2015, 14 % en 2020 et 40 % en 2030.

Contexte politique

L'année 2012 a été marquée sur le plan politique par la tenue de deux élections majeures : les élections législatives et les élections locales. Le pays poursuit donc l'approfondissement des réformes institutionnelles initiées au premier semestre 2011 dont la levée de l'état d'urgence en février 2011 (préalablement en vigueur depuis 1992) ainsi que l'adoption des lois organiques relatives aux partis politiques, au code électoral, à la représentation des femmes dans les assemblées élues, et aux médias. Le renforcement institutionnel et la bonne tenue des élections marquent ainsi une évolution favorable dans le sens du renforcement du processus démocratique en Algérie.

Les élections législatives qui ont eu lieu le 10 mai 2012 se sont déroulées de manière satisfaisante, selon les conclusions de rapports de quelque 500 observateurs internationaux, dont ceux de l'UE. L'Alliance présidentielle a remporté ces élections avec une majorité absolue de 276 sièges sur les 462 à pourvoir. Au terme de ces élections, le taux de représentativité des femmes dans les assemblées élues a été porté à 31.4 % des 462 sièges de députés (contre 8 % à la suite des élections législatives de 2007). En septembre 2012, un nouveau Premier ministre, à la tête d'un gouvernement légèrement remanié, a fait adopter par l'Assemblée populaire nationale (APN) et par le Conseil de la nation, un nouveau plan d'action pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme quinquennal 2010-14. Quant aux élections locales qui se sont déroulées le 29 novembre 2012, elles ont permis d'élire les représentants des assemblées communales et de Wilaya. Deux tiers des membres du Conseil de la nation (l'équivalent du Sénat) sont élus au suffrage indirect par ces élus locaux et le tiers restant est désigné par le président de la République.

Au niveau régional, en vue du renforcement de la coopération régionale pour la sécurité transfrontalière et la lutte contre le terrorisme, l'Algérie suit de très près l'évolution de la situation en Libye et dans le nord du Mali. Mi-janvier 2013, le complexe gazier Tiguentourine-In Amenas a été l'objet d'une prise d'otages par un groupe terroriste. Le gouvernement a répondu en envoyant l'armée pour libérer les otages, dont certains ont malheureusement, perdu la vie.

Contexte social et développement humain

Développement des ressources humaines

D'une manière générale, les indicateurs de l'Algérie en matière d'accès aux soins sanitaires et à l'éducation de base affichent des niveaux globalement satisfaisants. En effet, l'espérance de vie à la naissance est passée de 70.1 ans en 2000 à 73.4 ans en 2012. Le taux d'alphabétisation est d'environ 73 % en 2012.

En Algérie, l'enseignement est obligatoire pour les enfants âgés de 6 à 15 ans. Au plan de l'alphabétisation, l'Algérie prévoit, dans le cadre de la stratégie nationale d'alphabétisation, de réduire de 22 % le taux d'analphabétisme auprès de la catégorie d'âge de 10 ans et plus, à l'horizon 2015. Le taux de scolarisation de la tranche d'âge des 6 ans est de 97 % (43 % en 1966). Les effectifs des élèves, ont été multipliés par 10 depuis 1962, pour atteindre plus de 8 millions d'élèves à la rentrée scolaire 2011/12, correspondant au quart de la population algérienne. L'enseignement supérieur a connu une progression remarquable illustrée notamment par plus de 1.9 million diplômés universitaires en 2012, contre 63 en 1964. Le secteur éducatif dispose de 90 établissements universitaires. Ces efforts dans l'accroissement des structures physiques scolaires, se sont accompagnés notamment d'une amélioration des indicateurs du genre. C'est ainsi que la proportion des filles dans l'enseignement secondaire a fortement augmenté (58.3 %) et au niveau supérieur, deux diplômés sur trois sont des filles.

Au niveau de la santé, l'Algérie a fait des efforts considérables dans l'élimination des maladies transmissibles de masse (poliomyélite, diphtérie, tétanos, coqueluche et tuberculose), ainsi qu'en matière de protection de la mère et de l'enfant. Cependant, le pays tente de faire face au développement rapide des maladies chroniques (cancers, hypertension artérielle, diabète, etc.). Le budget alloué à la santé en 2012 représente 8.8 % du budget total de fonctionnement. Ce budget est en ligne avec le programme quinquennal 2010-2014 qui a réservé plus de 40 % de ses ressources à l'amélioration du développement humain. Le pays enregistre 12 médecins sur 1 000 habitants et 17 lits pour 1 000 habitants. L'espérance de vie à la naissance a atteint 73.4 ans en 2012. La mortalité maternelle est passée, pour 100 000 habitants, de 180 en 1990 à 97 en 2011. La mortalité infantile est passée de 46.8 pour mille en 1990 à 23.1 pour mille en 2011. Le taux de mortalité infanto-juvénile (moins de 5 ans) est passé, pour 1 000 enfants, de 68 en 1990 à 28.8 en 2011.

En matière de prévention et traitement du virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/SIDA), de la tuberculose et du paludisme, le gouvernement a mis en œuvre diverses politiques telles que celles visant à améliorer la prise en charge financière des besoins de santé pour les populations les plus démunies, et la distribution des médicaments au niveau national en vue de faire face aux traitements du VIH/SIDA, de la tuberculose et du paludisme. Les efforts menés pour promouvoir la contraception et le dépistage systématique et anonyme et l'implication non négligeable des autorités religieuses et de la société civile dans la lutte contre le VIH/SIDA, ont contribué à limiter le taux de prévalence de cette maladie qui est de 0.1 % pour la tranche d'âge des 15-49 ans.

Réduction de la pauvreté, protection sociale et travail

L'Algérie a fait des progrès importants dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Selon l'indice de développement humain (IDH) publié par le Programme des Nations Unies pour le développement en 2012, l'Algérie se classe au 93^e rang sur un total de 186 pays. L'Algérie est classée parmi les pays à développement humain moyen avec un IDH de 0.713. Le pays a un PIB par habitant estimé à plus de 4 500 USD en 2011 (contre 1 610 USD en 2000). La pauvreté absolue a reculé, avec un taux passant de 1.7 % de la population en 1990 à 0.5 % en 2011. La proportion de la population ayant accès à l'eau potable est de 83 % ; et celle ayant accès à des installations d'assainissement amélioré est de 95 %. Malgré ces progrès, l'Algérie reste confrontée, sur le plan social, à des défis majeurs principalement le chômage, notamment celui des jeunes, le déficit de logements ainsi que la qualité des soins de santé. Selon l'enquête de l'Office national des statistiques (ONS) en 2011, le chômage touche environ 10 % de la population active algérienne et 22.4 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans, avec de fortes disparités entre les hommes (19 %) et les femmes (38.1 %).

En matière de protection sociale, le gouvernement alloue chaque année des ressources importantes et les filets de sécurité sociale ont été renforcés en 2012. En effet, les nouvelles dispositions prises en février 2011 ont été intégrées dans la loi de finances 2012, pour le soutien des prix des produits de grande consommation (céréales, sucre, huile et lait). Dans le cadre de la poursuite de la protection et de la préservation du pouvoir d'achat, les pouvoirs publics ont exclu toute augmentation des prix de l'électricité, de l'eau et de l'essence. Par ailleurs, le pays a détaxé les droits de douanes, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et l'impôt sur le bénéfice des sociétés, le sucre roux et les huiles alimentaires représentant un total de charge de 41 % qui vient en déduction des prix de revient. En contrepartie de ces mesures, le décret n° 11-08 du 6 mars 2011 a plafonné le prix au consommateur ainsi que les marges à la production, à l'importation et à la distribution aux stades de gros et de détail de l'huile alimentaire raffinée ordinaire et du sucre blanc. Par ailleurs, le gouvernement a décidé également d'exonérer la filière avicole des droits de douane et de la TVA pour les intrants et les produits finis (maïs, soja, autres aliments de bétail, etc.) sur la période allant du 1^{er} septembre 2012 au 31 août 2013 pour sauvegarder la filière et permettre une accessibilité aux produits (œuf de consommation et viande blanche).

Concernant l'emploi, la conduite des réformes économiques a été soutenue par une amélioration du taux de

pénétration du marché du travail par l'Agence nationale pour l'emploi et l'apport des dispositifs publics de promotion de l'emploi. La création d'emplois et la lutte contre le chômage demeurent des objectifs stratégiques constants de la politique nationale de développement. Depuis leur mise en place en juin 2008, les dispositifs publics ont contribué à la création de près de 1.1 million d'emplois à fin 2012. Ces dispositifs constituent les piliers de la politique nationale en matière d'emploi et s'articulent autour de l'aide à l'insertion professionnelle ; l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes qui accompagne les jeunes promoteurs (19 à 35 ans) pour la création et l'extension d'activités de production de biens et de services ; l'Agence nationale de gestion du micro-crédit destiné aux travailleurs à domicile tirant leurs revenus des petits métiers, de l'artisanat de biens et de services ; la Caisse nationale d'assurance chômage (pour les travailleurs licenciés du secteur public et privé [de 30 à 50 ans] pour raisons économiques).

Des progrès en matière de protection de l'emploi ont été réalisés en 2012 et le droit syndical a été renforcé. Cependant, au niveau de la liberté de travail, selon le rapport *Index of Economic Freedom* de 2013, l'Algérie a enregistré un faible score (52.6 sur 100) et occupait la 145^e place sur 177 pays dans le classement général avec un score de 49.6. Selon les conclusions du rapport, la rigidité persistante du marché du travail est un des facteurs contribuant au taux de chômage élevé des jeunes.

Égalité hommes-femmes

En Algérie, il existe des textes et des programmes favorables à la prise en compte de la dimension du genre et de la lutte contre les inégalités sociales. En 2012, le renforcement de la promotion de la place de la femme dans la société algérienne ainsi que sa contribution au processus de développement, ont été effectués à travers la mise en œuvre des différents plans sectoriels au titre de la stratégie nationale d'intégration et de promotion de la femme. Par ailleurs, l'application des réformes introduites en 2011, notamment la loi sur l'élargissement de la représentation de la femme dans la vie politique, a permis au terme des élections législatives de mai 2012, de porter la représentation de la femme à 31.4 % au niveau de l'APN (contre 8 % lors de la législature de 2007).

L'indice de parité entre les sexes (rapport des taux de scolarisation bruts entre filles et garçons) est de 0.93. Selon l'enquête sur l'emploi réalisée par l'ONS en 2011, le taux d'activité économique des femmes (14.2 %) est nettement inférieur à celui des hommes (65.3 %). Le taux de chômage au niveau national s'établit à 10 %, mais il est de 17.2 % chez les femmes et 8.4 % pour les hommes. Le taux de chômage des jeunes de 16-24 ans est de 22.4 % (avec 39.2 % pour les femmes et 17.5 % pour les hommes). De même, au niveau des employeurs, les femmes ne représentent que 10.2 % des chefs d'entreprise en 2011. Cependant, dans les domaines de l'éducation et de la formation, des résultats tangibles ont donc été obtenus. Le taux d'alphabétisation des femmes est estimé à 60 % (80 % pour les hommes), la proportion des filles dans l'enseignement secondaire a dépassé celle des garçons (58.3 %), le taux d'inscription des étudiantes dans le supérieur s'est accru (59 %) et près de deux diplômés sur trois sont des femmes.

Analyse thématique : Transformation structurelle et ressources naturelles

L'économie algérienne n'a pas connu de profondes transformations économiques durant ces 20 dernières années, comme l'atteste l'évolution de la contribution des différents secteurs à la formation du PIB, mais s'inscrit plutôt dans une évolution lente où le poids du pétrole devrait se réduire progressivement, accompagné d'un passage contrôlé vers une économie de marché. En effet, le secteur des hydrocarbures a progressivement pris une place prépondérante dans l'économie, à hauteur de 43.6 % en 2007, mais enregistre une certaine inflexion pour s'établir à environ 37 % du PIB en 2011. Les services de l'Administration représentent toujours une part considérable et croissante du PIB, caractéristique d'une économie centralement administrée. La répartition des autres secteurs à la formation du PIB se présente en 2012, comme suit : services marchands 21.8 %, services non marchands 17 %, agriculture 8.6 %, BTP 9 %, etc.

En matière de potentialités, le pays recèle d'importantes ressources fossiles (hydrocarbures : pétrole et gaz), des ressources renouvelables (eau et terre) et des matières premières (fer, phosphate, zinc, baryte, marbre, or, étain et des pierres précieuses). Ces ressources n'ont cependant pas le même potentiel d'exploitation. Les hydrocarbures, les minerais de fer et de phosphates ont été les ressources déterminantes dans les transformations structurelles économiques du pays, partant de la problématique que l'énergie est le vecteur de l'industrialisation du pays avec pour devise « il faut semer le pétrole pour récolter le développement ». Cette option a impliqué la concentration de toutes les ressources fossiles aux mains du gouvernement qui définit et met en œuvre la politique de valorisation des ressources énergétiques du pays.

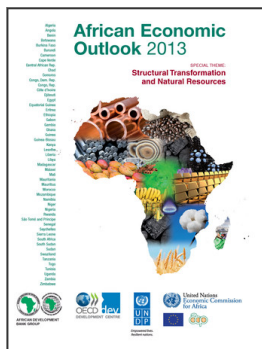
La conduite de cette politique est confiée à quatre entreprises publiques nationales : la Sonatrach et ses filiales, l'entreprise de commercialisation et distribution des produits pétroliers et dérivés, l'entreprise nationale de géophysique, la société nationale de génie civil et bâtiment et l'entreprise nationale des forages des puits. La Sonatrach reste le pivot de l'économie et assure le pilotage des activités en amont du secteur (exploration, forage de développement des gisements, production primaire commerciale d'hydrocarbures, investissements, transport par canalisation et développement international) et des activités aval (raffinage, production de GNL, séparation du GPL, pétrochimie, investissement aval et distribution des produits pétroliers). Ce secteur est régulé par l'Autorité de régulation des hydrocarbures (relevant du ministère de l'Énergie et des Mines), qui assure, entre autres, la régulation du marché national des produits pétroliers, la tarification de l'accès des infrastructures aux tiers, et soumet des recommandations au ministère en charge des hydrocarbures. Pour la protection et la préservation, l'entreprise nationale des travaux aux puits et entretien des anciens puits est un acteur important dans le forage et la reprise des anciens puits afin d'augmenter leur durée de vie de production.

Le pays détient respectivement 2.37 % et 1 % des réserves mondiales prouvées de gaz naturel et de pétrole. Les réserves pétrolières algériennes sont estimées à plus de 4 milliards de TEP. Plus de 50 % de ce potentiel de production sont des réserves gazières, 1.3 milliard de TEP brut et le reste est constitué par du GPL et du condensat. Par ailleurs, la Sonatrach a mis l'accent, sur la poursuite des efforts d'exploration pour renforcer les capacités de production ; l'objectif est d'atteindre, en 2013, la réalisation de 160 puits contre une moyenne actuelle de 70 à 80 puits. Selon le bulletin statistique annuel 2012 de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole), les réserves prouvées du pays en pétrole seraient en stagnation. Cela se confirme notamment pour les gisements de Hassi Messaoud et Hassi R'mel en exploitation depuis une cinquantaine d'années. La production d'hydrocarbures passe de 233.30 millions de TEP en 2007 à 205.82 millions de TEP en 2011, soit une baisse annuelle de 3.1 %. En revanche, en valeur, les recettes des hydrocarbures sont passées de 59.6 milliards USD en 2007 à 71.7 milliards USD, soit une progression annuelle de 5 %. Le pays peut compter de surcroît sur 1.610 million de tonnes de fer et 2 milliards de tonnes de phosphate.

En matière de ressources hydriques, le taux de raccordement de la population urbaine au réseau d'eau potable est de 94 % en 2011 avec une dotation moyenne de 185 litres par jour et par habitant. Les ressources hydriques disponibles et mobilisables sont estimées à 17.2 milliards m³, dont 12 milliards de ressources superficielles et 2 milliards de ressources souterraines dans le Nord, auxquelles s'ajoutent 5.2 milliards m³ dans le Sud. L'Algérie dispose de 66 barrages pour une capacité de stockage de près de 7 milliards m³. Ce nombre devrait croître (19 nouveaux barrages sont programmés au titre du Plan quinquennal 2010-2014) pour un meilleur approvisionnement en eau. Concernant les ressources renouvelables, les terres utilisées par l'agriculture occupent environ 21 % de la superficie totale du pays. Les terres irriguées, avec une surface de 929 000 ha représentent 11 % de la surface agricole utile, le ratio disponibilité terre/habitant a atteint 0.23 ha/habitant en 2012. En plus des dispositifs de soutien à la production agricole, assurés par le Fonds national de développement agricole et rural (FNRDA), la mise en valeur, dans le sud du pays, bénéficie de l'électrification des périmètres agricoles, de la subvention du prix de l'énergie et de la prise en charge de l'ouverture des pistes, financées à partir du budget de l'État. Malgré ces incitations, le pays reste un importateur net de produits agricoles.

À la faveur de la hausse du prix du pétrole, à partir des années 2000, le pays a renoué avec les programmes quinquennaux pour le développement des infrastructures économiques et sociales, la réduction de la pauvreté, la baisse du taux de chômage, en particulier celui des jeunes. Ces choix publics sont des atouts pour faire avancer le pays sur la voie du progrès. Les retombées des ressources naturelles (celles des hydrocarbures) ont permis la réalisation de grands projets structurants, à savoir l'autoroute Est-Ouest, le métro d'Alger, le tramway

(Alger, Oran, Constantine), le dessalement de l'eau de mer et la réalisation d'un programme ambitieux de logements. Ces investissements publics participent à la redistribution des revenus, mais sont également pourvoyeurs d'emplois et ainsi contribuent à la baisse du chômage qui a atteint son niveau le plus bas (10 % en 2011). Grâce à la valorisation des ressources naturelles, le pays a effectué le remboursement anticipé de sa dette et consolidé ses réserves officielles de change. Afin de relever le défi de la transformation structurelle de l'économie algérienne, le gouvernement devra poursuivre et approfondir les réformes à l'effet de moderniser et de diversifier le tissu économique. Dans ce cadre, le pays a fait le choix stratégique d'encourager l'investissement national et étranger, en privilégiant le développement de réseaux de partenariats économiques ; d'utiliser, de manière efficiente, les ressources naturelles importantes dont elle dispose, à la fois dans le secteur hors hydrocarbures et celui des hydrocarbures et de promouvoir l'entrepreneuriat. L'orientation stratégique est la dynamisation de l'ensemble des secteurs de l'économie, avec un accent particulier sur l'agriculture et l'industrie manufacturière. En termes de gestion de ressources en hydrocarbures, la Sonatrach a initié des investissements importants ces deux dernières années pour la maintenance et l'extension des capacités des raffineries de 4 millions de tonnes supplémentaires ainsi que pour le démarrage de projets pétrochimiques en aval du raffinage. Le développement des énergies renouvelables et non conventionnelles telles que le gaz de schiste, constitue un gisement important pour le développement harmonieux du pays. Une croissance forte sera nécessaire en vue d'apporter une réponse durable à la réduction du chômage, en particulier celui des jeunes, et au problème persistant d'insuffisance de logements. L'option stratégique nationale est la dynamisation de l'ensemble des secteurs pour une reprise, tant dans le secteur hors hydrocarbures par une diversification des sources de croissance, que dans celui des hydrocarbures par la création d'une plus grande valeur. Pour atteindre ces objectifs, le pays devra continuer ses efforts dans la préservation de l'investissement public, et le renforcement de son efficacité, l'amélioration de la compétitivité, la poursuite des réformes structurelles soutenant une croissance tirée par le secteur privé, l'amélioration du climat des affaires et l'accroissement de la productivité globale des facteurs.



Extrait de :

African Economic Outlook 2013

Structural Transformation and Natural Resources

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/aeo-2013-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE, *et al.* (2013), « Algérie », dans *African Economic Outlook 2013 : Structural Transformation and Natural Resources*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/aeo-2013-9-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.